

Mes remarques concernent la commune de Hochfelden et plus particulièrement le projet d'extension du lotissement d'habitations prévu le long de la route de Wilshausen .

A terme ,des maisons individuelles et(ou) des immeubles collectifs vont être construits à environs 200 mètres des bâtiments d'élevage de poules pondeuses appartenant à la famille Martin de Hochfelden.

Il y a près de quarante ans monsieur ..... a procédé à une sortie d'exploitation. Il a transféré son élevage de poules pondeuses du centre du village de Hochfelden vers les abords de la route de Wilshausen, à plus de 500 mètres des premières maisons du lotissement « chemin de Scherlenheim- rue Pompidou » à Hochfelden.

Cette démarche s'est faite dans le cadre d'une extension de son élevage. Le choix d'une distance importante par rapport aux habitations existantes a été fait afin de réduire fortement toutes les nuisances éventuelles que son projet d'élevage auraient pu occasionner aux habitants.

L'élevage ..... , élevage classé, soumis à autorisation préfectorale, s'est développé au cours des 40 dernières années pour atteindre une capacité de 150000 poules aujourd'hui. C'est un élevage géré avec une rigueur exemplaire, qui s'est toujours adapté avec anticipation à l'évolution des règles d'élevage, et qui n'a jamais causé de gêne importante aux riverains, vu sa position par rapport aux vents dominants et à la distance qui le sépare des maisons d'habitation.

L'éloignement des grands élevages par rapport aux agglomérations a toujours été pour moi un point important, pour tous les projets que j'ai eu à gérer en tant que conseiller en élevage de porcs, d'abord à la chambre d'agriculture du Bas-Rhin et ensuite comme responsable technique de production dans un groupement de producteurs du même département.

Après tous les efforts que les éleveurs ont consentis pour causer le moins de nuisances aux habitants des villages, on voit aujourd'hui les habitations se rapprocher de plus en plus des établissements d'élevages

Au final, toutes ces décisions , souvent incohérentes, qui certes, respectent la loi qui elle, n'impose que 100 mètres entre une maison d'habitation et un élevage soumis à autorisation d'exploiter, font la part belle au développement d'un « Agribashing » déjà important ,même dans nos villages.

En conclusion, je demande que les commissaires enquêteurs notent mes réserves sur les distances des futures habitations par rapport à l'élevage Martin dans le rapport qu'ils rendront...., et qu'ils proposent des voies d'améliorations possibles . Je demande d'autre part, si le projet est retenu tel qu'il est présenté, que soit noté dans le rapport des commissaires enquêteurs, l'obligation faite aux futurs vendeurs des terrains , d'informer précisément les futurs acquéreurs, de l'existence et de l'importance de l'élevage Martin .